

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale  
de la gendarmerie nationale*

**Décision n° 16020 du 1<sup>er</sup> mars 2018 portant promotion  
de sous-officiers de gendarmerie de la spécialité « affaires immobilières »**

NOR : INTJ1805885S

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,  
Vu le code de la défense ;  
Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;  
Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;  
Vu la décision n° 92368 du 1<sup>er</sup> décembre 2017 (NOR : INTJ1732723S),

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1<sup>er</sup> avril 2018 :

**Krol Jean-Michel**                      NIGEND : 121 294              NLS : 5 242 325

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 1<sup>er</sup> mars 2018.

Pour le ministre d'État et par délégation :

*Le colonel, adjoint au sous-directeur  
de la gestion du personnel,*

L. BITOUZET